

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2010

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2518)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« intervention »,

les mots :

« entrée en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.